

Conseil d'INSPE du 17 septembre 2024

Compte-rendu de la réunion du Conseil d'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation à 09h00 (Campus du Morne Ferret)

Rappel de l'ordre du jour

1. Propos liminaires du Président du conseil et du Directeur de l'INSPE
2. Approbation du CR du conseil d'institut du mardi 25 juin 2024
3. Affaires RH
 - 3.1. Bilan de la campagne de recrutement 2024
 - 3.2. Campagne de recrutement 2025 des enseignants de second degré
4. Affaires pédagogique
 - 4.1. Point sur la rentrée 2024 (effectifs distribués en séance)
 - 4.2. Encadrement des mémoires
 - 4.3. Mise en place des conseils de perfectionnement
 - 4.4. Propositions de modification de modalités d'évaluation
5. Affaires financières
 - 5.1. État de la consommation du budget 2024
 - 5.2. Préparation du budget 2025 : dépenses prévisionnelles
6. Vie étudiante
 - 6.1. Point sur la construction de carbets en rez-de-jardin
 - 6.2. Information sur la mise en place d'une épicerie solidaire
7. Point sur le patrimoine
8. Questions diverses

Vérification du quorum (membres en capacité de siéger) : 28

Présents : 16 Procuracy : 7 Total : 23

Monsieur LOMON, Président du Conseil d'Institut, ouvre la séance à 09h09, après avoir salué les membres en présentiel ainsi qu'en distanciel. Après vérification du respect des règles du quorum, il donne lecture de l'ordre du jour.

Aucune question diverse n'a été reçue.



État de présence du 17 septembre 2024.

Membres du Conseil d'Institut				
N°	Qualité	Nom	Prénom	Emargement
1	Personnalités extérieures désignées par le Recteur de l'académie de Guadeloupe	LOMON	Fabrice	Présent
2		JOCK	Gérard	Présent
3		SEGA	Lucienne	Procuration à Mme MARIVAL
4		MARIVAL	Catherine	Présent
5		BERGOPSOM	Dominique	Distanciel
6	Collectivités territoriales	BONDOT-GALAS	Gersiane	Présent
7		ROBIN	Sabrina	Procuration à Mme BONDOT-GALAS
8		PARAT-EDOM	Laisely	Absent
9	Représentants des personnels	ANCIAUX	Frédéric	Présent
10		DELCROIX	Antoine	Présent
11		ODACRE	Elisabeth	Présent
12		JEANNOT	Béatrice	Présent
13		JACQUET	Nathalie	Présent
14		CHAHIM	Fadel	Procuration à Mme JACQUET
15		MOULINS	Emilie	Présent
16		TORVAL	José	Absent
17		CIMBER	Lydia	Présent
18		MARIETTE	Kenny	Absent excusé
19	Représentants des étudiants, fonctionnaires, stagiaires, personnels bénéficiant d'action de formation	DEROCHE	Janice	Procuration à Mme ODACRE
20		CLOUDIUS	Malayan	Présent
21		LAFOND	Karène	Procuration à M. CLOUDIUS
22		GIMS	Ismaël	Absence excusée
23	Représentants de l'UA désignés par le Président de l'UA	JOUBERT	Anne-Line	Procuration à M. Anciaux
24		LOLLIA	Manuel	Absence excusée
25		SINNAPAH	Stéphane	Présent
26	Personnalités extérieures désignées par le Conseil d'Institut	MERION	Julien	Présent
27		OUBLIE	Jessica	Procuration à M.DELCROIX
28		SOREZE	Alain	Distanciel



Invités				
N°	Qualité	Nom	Prénom	Emargement
1	Personnalités extérieures invitées			
2				
3				
4	Responsable administrative et financière	NEGRIT	Nadia	Présent
5	Responsable du Département de Formation Continue	BALLÉ MANDONNÉE	Hélène	Présent
6	Responsable adjoint du Département de Formation Continue	BELLANGER	Jean-Pierre	Absent
7	Responsable du Département de Formation Initiale	TERRO	Mylène	Présent
8	Chargée de mission Rectorat	CHATELARD	Kletty	Présent
9	Directeur du CREEF	FORISSIER	Thomas	Absent
10	Responsable du service de la Scolarité	GRIFFARD	Madeleine	Absent
11	Gestionnaire Cellule d'appui et d'aide au Pilotage	SAHAÏ	Mathieu	Présent
12	Gestionnaire Cellule d'appui et d'aide au Pilotage	VINGATAMA	Mirella	Présent

Point 1. Propos liminaires du Président du conseil et du Directeur de l'INSPE

M. LOMON introduit ce point, puis donne la parole à M. DELCROIX.

La réforme

Le 17 juillet 2024, Mme Nicole BELLOUBET, ministre de l'Éducation nationale, annonçait le report de la réforme de la formation initiale des enseignants et personnels d'éducation. Cette réforme n'a pas pu aller jusqu'à son terme du fait de la dissolution du gouvernement et ne relevait pas des affaires courantes.

À ce jour, il n'y a pas d'autres informations concernant la mise en place de la réforme.

Rentrée universitaire 2024-2025

Nous accueillons une nouvelle promotion de Master en première année, avec un effectif un peu plus élevé que ce qui était projeté. En effet, les M1 seront au-delà d'une centaine pour une projection au mois de juin qui laissait penser à un nombre de 80 et 90 étudiants. Au sujet des disciplines scientifiques à savoir Mathématiques, Physique-Chimie et Sciences de la Vie et de la Terre, les inquiétudes sont cependant vives.

Conquête de nouveaux publics

L'INSPE de l'Académie de Guadeloupe souhaite accroître son offre de formation en ouvrant de nouveaux Diplômes relevant de la formation continue. La composante peut contribuer à la professionnalisation des acteurs du territoire œuvrant dans le domaine de la formation. Ces ambitions ne pourront être réalisées qu'avec l'appui des services de l'Université des Antilles, en particulier la Direction de la formation continue et de l'apprentissage, le Bureau de la formation continue et d'apprentissage du Pôle Guadeloupe et la Direction des affaires juridiques et institutionnelles. Les projets actuels portent sur :



- **Le Diplôme Universitaire Se Former au Métier d'Enseignant.e du 1er Degré (DU SFME 1D)**, avec l'objectif de repenser cette formation (dont l'autorisation d'ouverture arrive à échéance en 2024/2025) et de l'étendre au second degré.
- **Le DU Formation de Formateurs d'adultes en situation d'illettrisme** : mise en place souhaitable pendant l'année 2025, avec un appui de l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI) et un financement dans le cadre du contrat des solidarités, auprès de la Préfecture et du Conseil Départemental.
- **DU Formation des Acteurs de danse Gwoka**, avec un financement espéré du Conseil Régional.

Dynamiser l'image de l'INSPE

Nous devons mettre en place des actions pour lutter contre l'image négative des métiers de l'enseignement véhiculée par certains médias. Pour ce faire, l'INSPE de l'Académie de Guadeloupe doit être présent sur les réseaux sociaux, aux différentes manifestations organisées par l'université et assurer au moins une journée portes ouvertes au cours de l'année.

Pour contribuer à la réussite de ces actions, nous accueillons dans la composante un technicien en image et son, qui se chargera des productions audiovisuelles de l'INSPE.

Point 2. Approbation du CR du conseil d'institut du mardi 25 juin 2024

Monsieur le Président du Conseil d'Institut de l'INSPE présente le compte-rendu du 25 juin 2024 et demande aux membres s'ils ont d'éventuelles remarques.

Aucune autre remarque formulée, le compte-rendu est soumis au vote.

Vote : Approbation du compte-rendu du conseil du 25 juin 2024.

Ne prend pas part : 0	Abstention : 0	Contre : 0	Pour : 23
-----------------------	----------------	------------	-----------

Avis du Conseil d'Institut : Le compte rendu du conseil du 25 juin 2024 est voté à l'unanimité, par les membres du Conseil de l'INSPE.

Point 3. Affaires RH

M. LOMON présente ce point et précise que l'INSPE de l'académie de Guadeloupe a lancé des campagnes de recrutement qui permettent un bilan favorable.

3.1. Bilan de la campagne de recrutement 2024

A la demande du Président du conseil, M. Delcroix présente ce bilan, récapitulé dans les tableaux ci-dessous.

Personnel BIATSS :

Catégorie	Profil	Situation au 1 ^{er} septembre 2024
B	Technicien/ne de l'image et du son	Concours fructueux – lauréat du concours installé



Affectation d'enseignants du second degré à l'université – INSPE de l'académie de la Guadeloupe :

Catégorie support	Discipline	Profil	Situation au 1 ^{er} septembre 2024
PRAG Poste 0746	Education physique et sportive H1900	Formation initiale des enseignants du second degré d'EPS, contribution à la préparation au CAPEPS, participation à la formation initiale des enseignants du premier degré et à la formation continue des personnels enseignants.	Concours fructueux – lauréate du concours installée.
PRAG Poste 0743	Economie et gestion H8010	Formation initiale des enseignants du second degré dans le cadre du parcours économie gestion du master MEEF second degré (préparation aux concours, formation professionnelle...), animation de ce parcours et participation à la formation continue des personnels enseignants.	Concours fructueux – lauréate du concours installée
PRAG Poste 0762	Lettres modernes H0202	Formation initiale des enseignants du second degré de Lettres modernes, contribution à la préparation au CAPES, participation à la formation initiale des enseignants du premier degré et à la formation continue des personnels enseignants en Lettres.	Concours infructueux (refus, dans la phase complémentaire, d'exeat par le rectorat de l'académie d'exercice) Poste occupé par une enseignante contractuelle

Recrutement d'enseignants-chercheurs :

Grade/support	Section CNU	Profil	Situation au 1 ^{er} septembre 2024
MCF poste 0751	70	Didactique de l'EPS et contextualisation didactique	Concours fructueux – lauréate du concours dans l'attente de la délivrance de son visa
MCF poste 0763	70	Sociologie de l'éducation, psychologie des apprentissages et contextualisation	Concours fructueux – lauréate du concours installée

Départs de l'INSPE de l'Académie de Guadeloupe :

Personnel BIATSS (1^{er} septembre 2024)

Catégorie	Profil	Motif du départ
B	Gestionnaire de scolarité	Personnel en CDI lauréate d'un concours dans un établissement universitaire extérieur

Enseignants du second degré (au 1^{er} octobre 2024)

Grade/support	Discipline	Motif du départ
PRAG Poste 0765	Lettres modernes H0202	Départ à la retraite au 1 ^{er} octobre 2024



3.2. Campagne de recrutement 2025 des enseignants du second degré

L'emploi mis au concours au titre de la campagne 2024 (PRAG Poste 0762, Lettres modernes H0202) n'a pas été pourvu. En raison des besoins des différentes formations dépassant un temps plein de 384 heures équivalent travaux dirigés en Lettres, il est donc proposé au conseil de se prononcer sur la mise au concours de ce poste, au titre de la campagne de recrutement 2025.

Pour rappel, les formateurs en Lettres Modernes de l'INSP, sont susceptibles d'intervenir dans l'ensemble des formations délivrées par la composante :

- Quatre mentions MEEF (mettant l'accent sur les parcours Lettres et Créole de la mention MEEF second degré et sur la mention MEEF premier degré) ;
- Diplôme universitaire Se former au métier d'enseignant du premier degré (DU SFME 1D) ;
- Diplôme inter-universitaire (DIU) Professeurs et conseillers principaux d'éducation stagiaires - Entrée dans le métier.

Le profil proposé figure aux pages suivantes.



**Campagne principale d'affectation d'enseignants du second degré
dans l'enseignement supérieur**

Année 2025

**Composante : INSPE de l'académie de la
Guadeloupe**

Localisation : Guadeloupe

Identification du poste

Nature du poste (PRAG ou PRCE) : **PRAG**

N° du poste : **0762**

N° de la discipline : **H0202**

Intitulé de la discipline : **Lettres Modernes**

État du poste

V : vacant

Date de la vacance : 1^{er} septembre 2023

Motif de la vacance : Départ à la retraite de l'intéressé

Date de nomination : 1^{er} septembre 2024

Profil du poste pour publication dans l'application VEGA :

Formation initiale des enseignants du second degré de Lettres modernes, contribution à la préparation au CAPES, participation à la formation initiale des enseignants du premier degré et à la formation continue des personnels enseignants en Lettres.

ARGUMENTAIRE

➤ **Profil**

La personne recrutée devra contribuer au développement du parcours de Lettres modernes de la mention « MEEF second degré », où elle assurera la majorité de ses enseignements. En complément, elle interviendra dans les autres mentions MEEF, en particulier dans la mention premier degré, et au sein de la faculté Roger Toumson du pôle de la Guadeloupe, notamment dans le cadre d'enseignements de préprofessionnalisation. Elle participera également à la formation initiale statutaire des professeurs stagiaires et à la formation continue des enseignants en relation avec l'École académique de la formation continue.

Outre une solide connaissance du domaine des Lettres modernes, on attendra de la personne recrutée qu'elle maîtrise les compétences suivantes :

- connaître les principes de la formation initiale des enseignants et être capable de préparer les étudiants aux concours du second degré de Lettres modernes.



- être en mesure d’accompagner des étudiants dans leur parcours de formation (en ce qui concerne notamment le tutorat de stage professionnel ou encore l’analyse de pratiques professionnelles).
- être en mesure de suivre des travaux de recherche du niveau du master.
- être en mesure de s’intégrer dans une équipe pédagogique pluri-catégorielle et de l’animer.
- engager une démarche de développement professionnel, notamment par la recherche.
- développer des projets pédagogiques inter- et transdisciplinaires innovants dans le champ des Lettres modernes.
- faire part d’un intérêt réel pour la culture littéraire et témoigner d’un engagement pour les manifestations littéraires actuelles, susceptibles d’apporter aux étudiants et aux candidats des concours d’enseignement un éclairage utile pour leur culture personnelle et professionnelle.

Une attention particulière sera portée aux candidatures témoignant d’un engagement dans une activité de recherche. Des compétences dans l’encadrement des travaux de recherche du master (écrits de recherche) ainsi que dans le suivi et l’accompagnement des étudiants sont attendues ainsi qu’une bonne maîtrise des outils numériques, dont témoignera, par exemple, une certification de type C2i2e ou Pix+Edu.

- **Département d’enseignement** : Formation initiale
- **Lieu d’exercice** : INSPE de l’académie de la Guadeloupe (Campus du Morne Ferret) et secondairement faculté Roger Toumson (Campus du Camp Jacob, Saint Claude) – Université des Antilles (pôle Guadeloupe)
- **Equipe pédagogique** : Master MEEF, mention second degré
- **Nom du directeur de département** : Mme Mylène Terro
- **Téléphone du directeur de département** : 0590 21 36 21
- **Email du directeur de département** : mylene.terro@univ-antilles.fr, formationinitiale-inspeguadeloupe@univ-antilles.fr

Description des activités complémentaires : La participation au Certificat d’aptitude à participer à l’enseignement français à l’étranger (Capefe) pourra être demandée.

- **Moyens matériels** : INSPE de l’académie de la Guadeloupe
- **Moyens humains** : équipe pédagogique, administrative, logistique et numérique de l’INSPE de l’académie de la Guadeloupe.
- **Autres moyens** : /

Autres informations :

- **Compétences particulières requises** : une bonne connaissance du contexte caribéen (tant sur le plan éducatif que sur les plans sociaux, économiques) serait un atout.

Laboratoire d’accueil : la personne recrutée pourra devenir (suivant son projet de recherche) membre associé de l’unité de recherche « Contextes, Recherches et Ressources en Éducation et Formation » (CRREF, UR3_6).

Personnes à contacter :

- Directeur de l’INSPE de l’académie de la Guadeloupe : M. Antoine Delcroix

Téléphone : 0590 21 36 21

e.mail : secretariatdirection-inspeguadeloupe@univ-antilles.fr



Université des Antilles

Institut national supérieur du professorat et de l’éducation de l’académie de la Guadeloupe

Morne Ferret - BP 517 - 97178 LES ABYMES CÉDEX - Tél. 0590 21 36 36

www.inspe-guadeloupe.fr

➤ Responsable du département formation initiale : M^{me} Mylène Terro

Téléphone : 0590 21 36 21

e.mail : mylene.terro@univ-antilles.fr, formationinitiale-inspeguadeloupe@univ-antilles.fr

➤ Responsable du parcours Lettres modernes du Master MEEF second degré : M. Olivier-Serge Candau

Téléphone : 06 90 76 80 99

e.mail : olivier-serge.candau@univ-antilles.fr

Vote : Campagne de recrutement 2025, d'enseignants du second degré.

Ne prend pas part : 0	Abstention : 0	Contre : 0	Pour : 23
-----------------------	----------------	------------	-----------

Avis du Conseil d'Institut : La demande de publication de l'emploi 0761 et le profil correspondant sont votés à l'unanimité par les membres du Conseil de l'INSPE.

Point 4. Affaires pédagogiques

M. LOMON présente les différents points relatifs aux affaires pédagogiques.

4.1. Point sur la rentrée 2024 (effectifs distribués en séance)

M. DELCROIX partage le tableau ci-dessous pour les membres en distanciel et apporte quelques précisions sur les effectifs. Par ailleurs, le tableau est également transmis par courriel à l'ensemble des membres du conseil.



Université des Antilles

Institut national supérieur du professorat et de l'éducation de l'académie de la Guadeloupe

Morne Ferret - BP 517 - 97178 LES ABYMES CÉDEX - Tél. 0590 21 36 36

www.inspe-guadeloupe.fr

MASTER MEEF	2018/ 2019	2019/ 2020	2020/ 2021	2021/ 2022	2022/ 2023	2023/ 2024	2024/ 2025 au 13 septembre 2024	Attente de Paiement au 13 septembre 2024
M1 Professeur des Ecoles	103	83	89	93	55	66	56	5
M2 Professeur des Ecoles	106	95	81	90	84	52	48	4
M1 MEEF 2D Créole	7	4	5	6	6	4	7	1
M2 MEEF 2D Créole	9	11	11	5	9	8	7	
M1 MEEF ECO GESTION							5	
M2 MEEF ECO GESTION								
M1MEEF 2D EPS	13	16	14	22	23	14	21	
M2 MEEF 2D EPS	20	11	14	14	22	18	15	
M1 MEEF 2D Lettres Modernes	11	10	10	13	14	4	9	
M2 MEEF 2D Lettres Modernes	13	9	11	10	13	14	3	
M1 MEEF 2D MATHS	6	10	5	9	6	10	5	
M2 MEEF 2D MATHS	9	8	10	4	9	5	7	
M1 MEEF 2D PC	16	11	5	7				
M2 MEEF 2D PC	5	9	8	8	8	1		
M1 MEEF 2D SVT	10	17	16	7	6	11	4	
M2 MEEF 2D SVT	10	10	16	15	7	4	10	
M1 MEEF EE CPE	12	14	24	11	10	14	9	1
M2 MEEF EE CPE	13	11	12	15	16	11	10	
M1 MEEF PIF	22	10	12	9	10	4	6	
M2 MEEF PIF FFAP	20	33	19	19	23	20	3	
M2 MEEF PIF PIDC	14	16	11	16	11	11	3	2
Total MEEF	419	388	373	373	332	271	228	13

Arrivée de Mme Kletty CHATELARD à 09h41

Les effectifs sont qualifiés satisfaisants en tenant compte de cette période de réforme. Il y a en effet, 228 étudiants inscrits au 13 septembre 2024, sans compter les 13 inscriptions en attente de paiement mais également, d'autres dossiers d'inscriptions en attente de finalisation. Dans ce sens, nous pourrions quasiment retrouver l'effectif de l'an dernier dans les mentions de master MEEF.

4.2. Encadrement des mémoires

L'initiation à la recherche dans les mentions MEEF premier degré (MEEF 1D) second degré (MEEF 2D) et encadrement éducatif (MEEF EE) s'inscrit dans un continuum de formation, qui débute dès le M1 et se poursuit en M2. Au sein des maquettes, les éléments relatifs à la méthodologie de la recherche, jadis exposés en début de formation, ont été réduits. En effet, il a été constaté que ces éléments paraissent trop théoriques, à ce stade de la formation, pour beaucoup d'étudiants qui se retrouvaient en difficulté au moment du traitement des données en M2.

Les objectifs pédagogiques de chacun des éléments constitutifs (EC) dédiés à l'initiation à la recherche sont :

- **Au semestre 1** : de donner aux étudiants un aperçu des objets, paradigmes et des méthodes en recherche en éducation et de présenter les thématiques des séminaires ;
- **Au semestre 2** : (en groupes thématiques) : d'accompagner les étudiants dans la définition de leur objet d'étude au sein des thématiques présentées au semestre 1 et dans la construction de leur revue de littérature ;
- **Au semestre 3** : (en groupes thématiques) : d'accompagner les étudiants dans l'élaboration du protocole d'enquête et dans le recueil des données ;



- **Au semestre 4** : (en groupes thématiques) : d'accompagner les étudiants dans le traitement des données et la rédaction du mémoire.

Conformément aux engagements pris lors du séminaire de la composante du 8 juin 2023, la réflexion s'est poursuivie au cours de l'année 2023/2024 sur l'encadrement des mémoires afin de le rendre collectif au sein des séminaires MEEF 1D) second degré (MEEF 2D) et encadrement éducatif (MEEF EE). Lors d'une réunion restitutive de cette réflexion, organisée le 28 août 2024, il a été décidé de proposer que les enseignants en charge du séminaire endosseraient la responsabilité de directeurs de mémoire et de l'accompagnement des étudiants inscrits dans leur séminaire. Ainsi, il n'y aurait plus d'encadrement individuel de mémoire par un directeur, mais un encadrement collectif lors des séminaires.

Les objectifs pédagogiques sont notamment :

- d'inciter au développement du travail en groupe (même si les mémoires restent un exercice dont l'écriture et la soutenance sont individuelles) sur les thématiques proposées pour les mémoires, avec l'objectif de développer la culture du travail en équipe ;
- de favoriser une *culture commune* des enseignants du primaire, du secondaire et des personnels d'éducation. En effet, certaines thématiques sont transversales aux différents métiers (voir le Tableau 2 ci-dessous).

Par ailleurs, il est également escompté une homogénéisation des pratiques d'encadrement, par la mise en place d'une *communauté de pratiques* regroupant l'ensemble des encadrants et par une coordination des différents séminaires, assurée par un formateur de l'Inspé. Enfin, une homogénéisation des évaluations des différents EC liés à la recherche fait également partie des attentes.

Sur le plan administratif, il sera possible de solliciter des personnels plus variés, et notamment les enseignants de la région académique, pour l'encadrement des séminaires recherche. En effet, la rémunération des encadrements individuels ne peut s'effectuer qu'au travers des tâches dites « référentiels », réservées aux personnels de l'université. Les séminaires, étant réalisés en travaux dirigés, pourront plus facilement être pris en charge, soit dans le cadre du dispositif dit « tiers-terrain » soit en vacances.

Ces propositions suscitent un débat au sein du conseil. M. JEANNOT s'inquiète notamment d'un risque de perte de qualité des mémoires par la disparition de l'encadrement individuel. La question de la charge de travail des responsables des séminaires est également questionnée. M. ANCIAUX répond que le dispositif présente un caractère expérimental dont le bilan sera tiré, en particulier dans le cadre des conseils de perfectionnement.

Après ce débat, M. LOMON propose de soumettre au vote, les modalités d'encadrement des mémoires.

Vote : Modalités d'encadrement des mémoires.

Ne prend pas part : 0	Abstention : 0	Contre : 0	Pour : 23
-----------------------	----------------	------------	-----------

Avis du Conseil d'Institut : Les modalités d'encadrement des mémoires sont votées à l'unanimité par les membres du Conseil de l'INSPE.

4.3. Mise en place des conseils de perfectionnement (Point d'information)

Le 23 avril 2024, une charte de mise en œuvre des conseils de perfectionnement a été approuvée par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) du Pôle Guadeloupe, de l'Université des Antilles. Cette charte a été élaborée en partenariat avec les directions de composante et vise à préciser, les modalités de mise en place des conseils de perfectionnement des diplômés de licence, licence professionnelle, BUT et Master.



Ces conseils de perfectionnement viennent en appui des équipes pédagogiques dans les processus d'auto-évaluation et de régulation des formations. Ainsi, ils proposent les mesures permettant de faire évoluer les formations en cours de contrat et sont associés aux réflexions prospectives lors des auto-évaluations quinquennales et de l'élaboration des nouvelles offres de formation. Ainsi, leur périmètre d'intervention, leurs missions, leur composition et les modalités de fonctionnement sont arrêtés par la présente charte.

Le conseil de perfectionnement se réunit au moins une fois par an sur convocation de son Président, ou à la demande du conseil de composante.

Il appartient désormais aux composantes de constituer les conseils de perfectionnement et de mettre en place leur fonctionnement.

Pour l'INSPE de l'Académie de Guadeloupe, la composition est arrêtée par le conseil de composante sur proposition du conseil d'orientation scientifique et pédagogique (COSP), en concertation avec les membres de l'équipe pédagogique et validée par la CFVU (article 4 de la charte). En l'absence du COSP, dont la mise en place relève du règlement intérieur en cours d'élaboration, il sera proposé au Conseil d'institut, si celui-ci en accepte le principe, que les équipes pédagogiques lui fassent une proposition de composition.

4.4. Propositions de modification de modalités d'évaluation

A la demande de M. LOMON, M. DELCROIX présente ce point en précisant qu'après un retour d'expérience d'une année de fonctionnement, certaines équipes pédagogiques proposent des amendements aux modalités d'évaluation.

4.4.1. Mention MEEF pratiques et ingénierie de la formation (PIF) – propositions de modification de modalités d'évaluation

L'équipe en charge de la mention souhaite apporter des modifications mineures aux modalités d'évaluation en première année (tronc commun) et dans le parcours « Parcours Formation de Formateurs et Analyse de Pratiques » de la deuxième année. La structure de la mention MEEF pratiques et ingénierie de la formation est rappelée dans la Figure 1 ci-dessous.

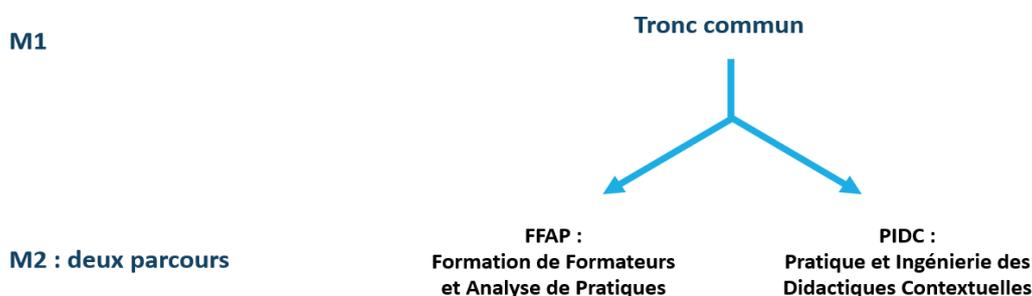


Figure 1 : structure de la mention MEEF pratiques et ingénierie de la formation

Modifications proposées en M1

Les modifications proposées visent à davantage mettre en cohérence les modalités d'évaluation et les contenus de deux éléments constitutifs du premier semestre.

Pour l'EC 112 « Communication scientifique et professionnelle », placée au premier semestre, les contenus relèvent plutôt de savoirs théoriques et de recommandations générales. L'équipe pédagogique considère qu'une évaluation écrite en contrôle terminal permettra la mesure des compétences, plutôt théoriques, acquises par les étudiants au cours de ce semestre. Les compétences en matières de communication en



situation professionnelle seront évaluées dans les semestres suivants, notamment en langue vivante étrangère et dans les séminaires d'échange.

Inversement, pour l'EC121 « Ingénierie de la formation d'adulte et ingénierie didactique », également située au semestre 1, l'acquisition des compétences en matière d'ingénierie se fait au travers de l'élaboration effective d'un projet par le groupe en formation. L'équipe pédagogique a ainsi estimé qu'une évaluation continue, basée sur la constitution par chaque étudiant d'un dossier (retrçant l'élaboration du projet et l'outillant sur un plan plus théorique), serait pertinente en première session. Il est proposé de maintenir les modalités actuelles (épreuve écrite terminale) en seconde session (rattrapage).

Il faut noter que ces propositions de modifications préservent la variété des modalités d'évaluation. Une synthèse de ces propositions est reprise dans le Tableau ci-dessous.

EC	Modalités d'évaluation 2023/2024	Modalités d'évaluation proposées
EC 112 (Semestre 1)	Session 1 DOSSIER en CC pour le RN et le RS Session 2 DOSSIER en CC pour le RN et le RS	Session 1 ÉCRIT en CT pour le RN et le RS Session 2 ÉCRIT en CT pour le RN et le RS
EC 121 (Semestre 1)	Session 1 ORAL en CC pour le RN et le RS Session 2 ÉCRIT en CT pour le RN et le RS	Session 1 DOSSIER en CC pour le RN et le RS Session 2 ÉCRIT en CC pour les le RN et le RS

Mention MEEF PIF – M1 – synthèse des demandes de modification des modalités d'évaluation

Légende : RN = régime normal d'études ; RS = régime spécial d'études

Le conseil de perfectionnement de la mention sera saisi d'une demande de bilan des changements proposés pour l'année de M1.

Modifications proposées en M2 parcours « Parcours Formation de Formateurs et Analyse de Pratiques »

En 2023/2024, au semestre 3, l'ensemble des enseignements sauf trois EC étaient évalués en contrôle continu. Les étudiants relevant du régime spécial d'étude pouvaient participer à ces contrôles continus, grâce à un système de convocations adressées quinze jours avant le déroulement des épreuves de contrôle continu. À des fins d'homogénéisation des évaluations, l'équipe pédagogique souhaite étendre le contrôle continu au trois derniers éléments constitutifs évalués en contrôle terminal sous forme d'épreuves écrites. Il y aurait ainsi changement du régime de contrôle (contrôle continu au lieu de contrôle terminal) mais maintien d'une évaluation écrite. La variété des modalités d'évaluation sur l'ensemble du semestre serait préservée : épreuves écrites et orales, dossiers. Les trois EC concernés par le changement sont :

- EC 311 : Postures et compétences du formateur : histoire, éthique, compétences du formateur ;
- EC 312 : Savoirs en formation d'adultes : approches et concepts fondateurs ;
- EC 341 : Connaissance des contextes : anthropologie, histoire, sociologie culturelle, environnement naturel, politique et socioéconomique des « pays » (Antilles et Guyane, Outremer).

Le conseil de perfectionnement de la mention sera saisi d'une demande de bilan des changements proposés pour le parcours FFAP de l'année de M2.



4.4.2. Mention MEEF premier degré

Les modifications aux modalités d'évaluation proposées par l'équipe pédagogiques portent sur deux éléments constitutifs (EC) de la maquette et reposent sur des motifs de simplification et de mise en cohérence.

Pour le semestre 1, au sein de l'unité d'enseignement 12 (UE12) « L'enseignant, polyvalent, efficace dans la transmission des savoirs fondamentaux et la construction des apprentissages », il est proposé, pour l'élément constitutif (EC) 123 « Concevoir et analyser les stratégies d'enseignement et les processus d'apprentissage » de remplacer l'évaluation orale par la remise d'un dossier.

Argumentaire : il s'agit d'alléger la tâche d'évaluation. En effet, une évaluation en oral en contrôle continu pour l'ensemble de la promotion s'est avérée très consommatrice de temps au détriment des apprentissages proprement dits. Le cahier des charges du dossier sera conçu pour permettre d'évaluer les compétences acquises en début de cursus.

Pour le semestre 4, au sein de l'unité d'enseignement 42 (UE42) « L'enseignant : polyvalent, efficace dans la transmission des savoirs fondamentaux et la construction des apprentissages », il est proposé, pour l'élément constitutif (EC) 423 de spécialisation disciplinaire (EC à option en lien avec le concours), d'uniformiser les modalités d'évaluation pour les trois options (histoire-géographie, arts, sciences) en demandant la remise d'un dossier.

Argumentaire : il s'agit d'homogénéiser les modalités d'évaluation, en les rapprochant de l'épreuve écrite d'application du concours, par la remise d'un travail écrit.

Une synthèse de ces propositions est reprise dans le Tableau ci-dessous.

EC	Modalités d'évaluation 2023/2024	Modalités d'évaluation proposées
EC 123 (Semestre 1)	Session 1 ORAL en CC pour le RN et le RS Session 2 ORAL en CT pour le RN et le RS	Session 1 DOSSIER en CC pour le RN et le RS Session 2 DOSSIER en CC pour le RN et le RS
EC 423 (Semestre 4)	Session unique DOSSIER et/ou ORAL en CC pour le RN et le RS	Session unique DOSSIER en CC pour le RN et le RS

Mention MEEF PE – synthèse des demandes de modification des modalités d'évaluation

Le conseil de perfectionnement de la mention sera saisi d'une demande de bilan des changements proposés pour l'année de M1 et le parcours FFAP de l'année de M2.

Vote : Propositions de modification de modalités d'évaluation

Le conseil décide de faire un vote groupé sur l'ensemble de ces propositions de modifications.

Ne prend pas part : 0	Abstention : 0	Contre : 0	Pour : 23
-----------------------	----------------	------------	-----------

Avis du Conseil d'Institut : Les modifications de modalités d'évaluation sont votées à l'unanimité par les membres du Conseil de l'INSPE.

Point 5. Affaires financières

En l'absence d'instructions pour la préparation du budget 2025, ce point est reporté au prochain Conseil d'Institut.



Point 6. Vie étudiante

6.1. Point sur la construction des carbets en rez-de-jardin

M. LOMON présente les différents aspects de ce point, puis M. ANCIAUX Directeur adjoint de l'INSPE et coordonnateur de ce projet, donne des précisions à ce sujet.

La deuxième phase du projet d'espaces de vie étudiante vise à construire deux carbets au niveau du rez-de-jardin. Les crédits de la Contribution à la Vie Étudiante et Campus (CVEC) correspondants ont été obtenus par la composante, au titre de l'année universitaire 2023/2024. Le jeudi 19 septembre 2024, une réunion est prévue avec la responsable de la DPI de l'Université des Antilles et l'entreprise à l'initiative de la construction des carbets. Cette réunion permettra de planifier l'ensemble des travaux qui devrait débuter dans la semaine du 23 septembre 2024. Un bulldozer creusera les emplacements pour la construction des dalles en béton de 5 mètres de longueur sur 5 mètres de largeur. La terre récoltée sera stockée à proximité du site de construction, en vue du projet lié à l'embellissement du Campus du Morne Ferret. En effet, il est prévu de cultiver des plantes non encombrantes pour bénéficier d'une végétation et d'une ambiance naturelle.

Le projet a nécessité le dépôt d'une demande de déclaration préalable à la construction au service de l'Urbanisme de la ville des ABYMES. Le dossier a été instruit et vient de recevoir un avis favorable.

La construction des carbets va pouvoir débuter après la pose du panneau décrivant le projet, un affichage de l'arrêté autorisant ces travaux, une sécurisation du périmètre du chantier et une information de la communauté éducative du Morne Ferret.

Mme NEGRIT, Responsable Administrative et Financière de l'INSPE, est en charge du suivi du chantier et de la mise place de la gestion administrative des travaux, et M. MARIETTE, Responsable du service financier et hébergement, assure le suivi financier.

6.2. Information sur la mise en place d'une épicerie solidaire

Il est prévu qu'une épicerie solidaire itinérante soit mise en place au profit des étudiants de l'INSPE. Ce point sera abordé lorsque le pôle Guadeloupe de l'Université des Antilles aura voté les éléments nécessaires pour cette mise en place. Il est donc reporté au prochain conseil d'institut.

Point 7. Point sur le patrimoine

Rénovation des salles de danse et de musique

Les salles de musique et de danse sont fortement endommagées les rendant impraticables depuis bientôt trois années.

La DPI a décidé de les réhabiliter dans le cadre du contrat de convergence. La S.A.R.L ATM ARCHI est titulaire du marché de maîtrise d'œuvre. Les travaux ont pris du retard par rapport à la prévision initiale car un diagnostic amiante a été requis.

Réparation de l'amphithéâtre

Les travaux de réparation du faux plafond de l'amphithéâtre ont dû être différés. En effet, après expertise, il a été constaté que le faux-plafond et les circuits électriques doivent être repris dans leur intégralité. D'une intervention qui devait durer quelques semaines, on passe à un projet de rénovation plus complet qui passera nécessairement par des marchés publics. La recherche de financement est en cours.

Travaux de plomberie



Nous avons dû faire face à plusieurs casses sur le réseau d'eau du campus notamment au niveau du surpresseur. Le Pôle Guadeloupe nous a accompagné tout au long du processus et a pris en charge la grande partie des réparations.

Sécurisation du Campus

Afin de faire face aux intrusions sur le site, des concertinas et des pics défensifs ont été installés sur le portail d'entrée. Dans le cadre de la sécurité des personnes, une porte de sortie anti panique a été installée dans la salle des étudiants.

Les dépenses correspondantes ont été prises en charge par le Pole Guadeloupe. L'INSPE tient à remercier Mme la Vice-présidente et Mme la Responsable administrative et financière du pôle pour leur réactivité et leur accompagnement.

Point 8. Questions diverses

Aucune question diverse n'a été reçue.

En accord avec M. LOMON, M. DELCROIX informe que le prochain conseil d'institut se tiendra le mardi 15 octobre 2024 à partir de 14h00 et portera notamment sur les points suivants :

- La suite de la campagne d'emploi,
- Les affaires financières,
- Les projets de création de Diplômes Universitaires.

La séance est levée à 10h47.

